

Veille Europe

Du 16 au 28 février 2015

Sommaire

- Institutions européennes

- Conseil de l'Europe : le commissaire aux droits de l'homme dénonce le recul de la tolérance en France et les disfonctionnements du système d'asile
- Frontex : hausse des entrées irrégulières en Europe pour la période juillet-septembre 2014

Développements nationaux

- Royaume-Uni : consignes sur la conduite des entretiens des demandes d'asile fondées sur l'identité sexuelle
- Italie : arrivées massives de personnes en raison de la détérioration de la situation en Libye

- En Bref

- UNICEF: mieux prendre en compte l'intérêt supérieur de l'enfant dans les procédures de retour
- L'application de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne aux procédures d'asile : rapport publié en français
- EASO : rapport sur l'état de la sécurité en Afghanistan
- ECRE : actualisation des rapports AIDA sur le Royaume-Uni, l'Irlande, les Pays-Bas et Malte

^{*} La Veille Europe est réalisée dans le cadre des projets européens RELOREF, Réseau réinstallés de France terre d'asile :



Avec le soutien du Fonds Asile Migration Intégration de l'Union européenne

Institutions européennes

Conseil de l'Europe : le commissaire aux droits de l'homme dénonce le recul de la tolérance en France et les disfonctionnements du système d'asile

Dans un <u>rapport</u> alarmant sur la situation des droits de l'homme en France, rendu public le 17 février, Nils Muiznieks dénonce notamment la multiplication des propos et actes haineux (racisme, islamophobie, antisémitisme, homophobie...) et les « insuffisances graves et chroniques du dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile ».

En matière d'asile, le rapport constate d'abord l'insuffisance du nombre de places en Cada. Il encourage les autorités à déployer les moyens nécessaires afin de renforcer le dispositif national d'accueil (DNA) et d'assurer l'accompagnement social et juridique de tous les demandeurs d'asile. En particulier, il rappelle la nécessité de s'assurer qu'aucune femme isolée ou famille avec enfants mineurs ne se retrouve sans abri. Le rapport s'inquiète ensuite de la situation des mineurs isolés étrangers, en métropole et à Mayotte, dont certains se retrouvent sans abri. Il dénonce également l'utilisation des tests d'âge osseux, les insuffisances de la prise en charge et la privation de liberté des mineurs isolés en zones d'attente.

Nils Muiznieks réclame également la mise en place de recours suspensifs contre les décisions de transferts « Dublin » et contre la décision de l'Ofpra en procédure prioritaire. Il rappelle la nécessité de s'assurer de l'effectivité des recours contre l'ensemble des décisions pouvant être prises lors de la procédure d'asile. Il réclame en outre le rétablissement de l'intervention du juge des libertés et de la détention (JLD) à l'issue du deuxième jour de rétention et la fin des tenues des audiences du JLD dans des annexes des tribunaux de grande instance situées à proximité des centres de rétention ou des zones d'attente.

Le rapport insiste également sur l'importance de prendre en compte la situation individuelle de chaque demandeur d'asile dans toutes les procédures, de la détermination du statut à la prise en charge dans le DNA.

En ce qui concerne la situation des milliers de migrants présents à Calais, le rapport rappelle que les mesures sécuritaires ne règleront pas la situation sur le long terme et appelle les autorités à trouver des solutions d'accueil durable tout en protégeant les migrants contre les actes haineux dont ils sont régulièrement victimes.

Enfin, Nils Muiznieks dénonce le manque de générosité du gouvernement français dans l'accueil des réfugiés syriens. La France a en effet offert 1 000 places de réinstallation depuis 2011 quand l'Allemagne en a déjà promis 10 000.

Plus largement, ce rapport finalisé avant les attentats de janvier 2015 s'alarme de la fragilité de la cohésion sociale en France et la recrudescence des propos et actes intolérants, discriminants et haineux. Il invite la classe politique à envoyer un message clair et fort de rejet du racisme, de la xénophobie et de toutes les formes de discrimination et encourage le gouvernement à consacrer tous les moyens nécessaires à la remise à plat du plan national de lutte contre le racisme.

Pour plus d'information, consultez le <u>communiqué de presse</u> du conseil de l'Europe et le <u>rapport</u> complet de Nils Muiznieks.

Retour au sommaire

Frontex : Syriens et Érythréens constituent près de la moitié des entrées irrégulières en Europe pour la période juillet-septembre 2014

Dans son rapport sur la période allant de juillet à septembre 2014, l'agence des frontières de l'Union européenne, Frontex, note une forte augmentation des entrées irrégulières sur le territoire européen. 110 581 personnes sont rentrées irrégulièrement en Europe sur cette période, dont près de la moitié (46 %) sont des Syriens et des Érythréens.

Le nombre d'entrées irrégulières n'avait pas été aussi élevé depuis 2007. Si l'on compare ce chiffre aux entrées irrégulières à la même période en 2013, on constate une hausse de 158 % selon l'agence. Selon Frontex, cette hausse peut s'expliquer notamment par les pratiques des passeurs qui utilisent de plus en plus de bateaux surchargés et hors d'état de naviguer, en comptant sur les autorités italiennes et l'opération Mare Nostrum en place à l'époque pour sauver les personnes à bord. Près de 90 % des entrées irrégulières en Europe se sont faites par la voie maritime, surtout au niveau de l'Italie et de la Grèce. Dans ces deux pays le nombre d'entrées a triplé en comparaison avec la même période en 2013. La Hongrie a déclaré que le nombre d'entrées irrégulières à sa frontière avait triplé par rapport à la période allant d'avril à juin 2014, avec des arrivées massives de Syriens et de Kosovars. Le rapport de Frontex note cependant une baisse des entrées aux frontières terrestres grecques et bulgares.

37 533 Syriens ont franchi les frontières européennes irrégulièrement de juillet à septembre et on dénombre 13 672 Érythréens. Frontex souligne le fait qu'une bonne partie des 140 000 Syriens enregistrés en Égypte a tenté de rejoindre l'Europe en raison de la situation précaire qu'ils connaissent dans le pays. Selon le rapport de l'agence Frontex, les autres personnes sont issues majoritairement de « pays sub-sahariens indéterminés » ainsi que d'Afghanistan. Concernant les demandes d'asile en Europe pour la même période, elles ont également connu une forte augmentation. Pour la période de juillet à septembre 2014 les pays européens ont enregistré 164 000 demandes d'asile. L'Allemagne est le pays membre de l'Union européenne qui a connu la plus forte augmentation de demandes d'asile et selon le rapport, 60% des demandes seraient concentrées sur trois pays : l'Allemagne, la Suède et l'Italie. Par ailleurs, près d'un quart des demandes sont déposées par des Syriens.

Pour plus d'information, consultez le <u>rapport</u> (en anglais) de Frontex et la <u>brève</u> du ECRE Weekly Bulletin (en anglais).

Retour au sommaire

Développements nationaux

Royaume-Uni: lignes directrices sur la conduite d'entretiens des demandes d'asile fondées sur l'identité sexuelle

Le ministère de l'Intérieur britannique a publié des <u>lignes directrices</u> destinées aux agents en charge de la conduite des entretiens des demandes d'asile fondées sur l'identité sexuelle, suite à <u>l'arrêt</u> rendu par la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) en décembre sur les modalités selon lesquelles les autorités nationales peuvent évaluer la crédibilité de l'orientation homosexuelle de demandeurs d'asile.

La publication des lignes directrices se base en partie sur le constat que pour des personnes originaires de pays où leur identité sexuelle est l'objet d'humiliation, de stigmatisation et/ou de persécution, parler ouvertement de leur sexualité n'est pas une chose aisée, particulièrement dans le contexte officiel de l'entretien d'asile.

Le ministère explique que les entretiens doivent être conduits comme des enquêtes sensibles à l'identité sexuelle du demandeur et non pas comme une enquête explicitement basée sur des actes et des pratiques sexuels. Les lignes directrices visent à faire en sorte que l'examen de la demande d'asile ne soit pas conduit sur la base de conceptions stéréotypées de l'orientation sexuelle. De plus l'accent est mis sur le fait que les demandeurs d'asile peuvent avoir une perception de leur sexualité différente des perceptions et des codes culturels occidentaux.

Le ministère de l'Intérieur indique qu'il est nécessaire d'établir de quelle manière les individus se perçoivent et comment ils sont perçus dans leur société d'origine pour instruire la demande d'asile. Par ailleurs il est nécessaire pour les agents de se renseigner au préalable sur le statut et le traitement des lesbiennes, gays et bisexuels dans le pays d'origine, notamment pour distinguer le risque de persécution de la discrimination.

Les lignes directrices portent également sur le comportement que doivent avoir les agents dans ce type d'entretien : à savoir un respect de la dignité du demandeur, la création d'une atmosphère de confiance et l'assurance que l'information donnée sera traitée sans porter de jugement.

Pour plus d'information, consultez le <u>rapport</u> (en anglais) du ministère de l'Intérieur britannique et la <u>brève</u> du bulletin ELENA (en anglais).

Retour au sommaire

Italie : Arrivées massives de personnes en raison de la dégradation de la situation en Libye

Selon le ministère de l'Intérieur italien, avec les 3 528 personnes arrivées par la Méditerranée en Italie en janvier 2015, les chiffres du début de l'année 2015 dépassent déjà ceux du début 2014. Entre le vendredi 13 février et le mardi 17 février, l'Organisation internationale des migrations (OIM) a recensé le sauvetage d'au moins 3 800 personnes, en provenance des côtes libyennes et majoritairement d'origine sub-saharienne, au large de l'Italie.

Les migrants secourus ont été conduits dans différents ports italiens, dont une partie d'entre eux à Lampedusa, qui accueille encore la plupart des rescapés de la tempête ayant fait plus de <u>330 morts</u> il y a deux semaines. Le centre d'accueil de Lampedusa accueillait mardi 17 février 1 200 personnes, soit le triple de sa capacité. Federico Rossi, un porte-parole du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), s'est inquiété de la situation : « Cette surpopulation crée de nombreux problèmes, parce qu'il n'est pas possible de garantir l'assistance nécessaire aux personnes qui arrivent – vêtements secs, nourriture, eau, cartes téléphoniques, soutien psychologique ».

Selon plusieurs représentants de l'OIM et du HCR, ces arrivées massives sont la conséquence de la détérioration continue de la situation en Libye. Le directeur général de l'OIM, William Lacy Swing, a appelé à la solidarité envers les personnes qui fuient la Libye et a dénoncé l'insuffisance de l'opération Triton dans la mise en place d'un plan de sauvetage d'urgence en mer Méditerranée. Le porte-parole de l'OIM à Genève, Joel Millman, craint un début de « la saison des trafics » plus précoce et plus intense qu'en 2014. Selon les témoignages recueillis auprès des rescapés, les passeurs, munis d'armes, forceraient les personnes à partir par centaines des côtes libyennes, quelles

que soient les conditions météorologiques. Les passeurs ont recours à des méthodes de plus en plus violentes : des gardes-côtes italiens ont, pour la première fois, été menacés par des hommes armés.

Le représentant du HCR à Malte, Jon Hoisaeter, a <u>alerté</u> les autorités de l'ile sur le risque d'un afflux massif de demandeurs d'asile libyens, en plus des Sub-sahariens fuyants la Libye. Il a également formulé plusieurs recommandations quant aux conditions d'accueil à Malte.

Le 17 février, les ministres des Affaires étrangères italien et maltais se sont rencontrés à Rome pour faire le point sur la situation. Paolo Gentiloni, le ministre italien, a appelé l'Union européenne à renforcer l'opération Triton pour qu'elle soit en phase avec la réalité de la situation en Méditerranée et a demandé à la communauté internationale de s'engager pour mettre fin à la situation violente en Libye.

La Commission a décidé jeudi 19 février d'octroyer une <u>aide d'urgence</u> de 13,7 millions d'euros aux autorités italiennes pour les soutenir dans la gestion et l'accueil des migrants et demandeurs d'asile. De plus la Commission a débloqué 18 millions d'euros pour permettre de prolonger l'opération Triton jusqu'à la fin 2015. Pour l'instant, le mandat de l'opération reste inchangé : à la différence de Mare Nostrum elle n'a pas vocation à être une mission de sauvetage mais une mission de contrôle et de surveillance des frontières. La Commission européenne doit débattre le 4 mars d'un nouveau calendrier concernant la politique migratoire.

Pour plus d'information, consultez l'<u>article</u> sur le site de l'OIM (en anglais) l'<u>article</u> du Nouvel observateur

Retour au sommaire

En Bref

UNICEF : mieux prendre en compte l'intérêt supérieur de l'enfant dans les procédures de retour

L'UNICEF a publié un <u>rapport</u> rappelant un certain nombre de considérations que les gouvernements devraient prendre en considération lorsqu'ils envisagent d'éloigner des mineurs isolés étrangers. Le rapport rappelle les deux grands types de conditions de retour existants : le retour parmi la famille restée dans le pays d'origine ou une solution « adéquate » dans le pays d'origine, respectueuse des droits de l'enfant. D'une manière générale, le rapport souligne l'insuffisante prise en compte par les pays européens de l'intérêt supérieur de l'enfant dans les mesures de retour et a pour but d'informer les autorités sur les moyens à leur disposition pour mener ces procédures tout en garantissant les droits de l'enfant.

Pour plus d'information, consultez le rapport de l'UNICEF ou la brève du bulletin ELENA (en anglais).

Retour au sommaire

L'application de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne aux procédures d'asile : publication du rapport en français

ECRE et le Conseil hollandais pour les réfugiés ont publié la version française de leur <u>brochure</u> sur les garanties procédurales offertes aux demandeurs d'asile et sur les modalités d'application de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne aux procédures d'asile. Son but est avant tout d'être « un premier point de référence lors de l'élaboration de tout argumentaire fondé sur la Charte et les principes généraux du droit de l'Union ». Une large part du rapport est consacrée à l'analyse des dispositions de l'article 47 de la Charte, qui garantit le droit à un recours effectif et l'accès à un tribunal impartial.

Pour plus d'information, consultez la <u>brochure</u> « *L'application de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne aux procédures d'asile* ».

Retour au sommaire

EASO: rapport sur l'état de la sécurité en Afghanistan

Un rapport du Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) sur l'Afghanistan souligne que la situation se détériore. Ce rapport vise à informer les pays membres de l'Union européenne (UE) et les aider dans la détermination du statut de protection des demandeurs d'asile afghans.

Le rapport explique en détail l'état de la sécurité et de la violence en Afghanistan, en particulier quant aux conséquences sur la population civile. EASO rapporte une hausse de 24 % des victimes civiles par rapport à 2013 et indique que le sud, le sud-est et l'est de l'Afghanistan sont les régions les plus touchées par la violence. Les retours volontaires dans le pays ont baissé de 58 % par rapport à 2013 et, au mois de janvier 2014 on comptait 2,5 millions d'Afghans réfugiés dans le monde, principalement au Pakistan et en Iran. Environ 42 000 Afghans ont déposé une demande d'asile dans l'UE, la Norvège et la Suisse en 2014.

Pour plus d'information, consultez le rapport d'EASO et la brève du bulletin ELENA (en anglais).

Retour au sommaire

ECRE : actualisation des rapports nationaux AIDA sur le Royaume-Uni, l'Irlande, les Pays-Bas et Malte

La base de données AIDA du Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (ECRE) qui regroupe des informations sur les procédures, l'accueil et la rétention des demandeurs d'asile dans 16 pays européens, a publié la mise à jour de plusieurs rapports nationaux. La mise à jour du rapport sur le Royaume-Uni souligne notamment l'actualité judiciaire autour de la procédure accélérée « Detained Fast Track ». Le rapport sur l'Irlande met en avant la nécessité de reformer le système d'accueil irlandais, appelé « Direct Provision ». Le rapport sur les Pays-Bas explique, entre autres, les nouvelles pratiques des autorités néerlandaises en matière de retour de familles demandeuses d'asile vers l'Italie, suite à <u>l'arrêt Tarakhel</u> de la Cour européenne des droits de l'homme. Enfin, le rapport sur Malte attire l'attention sur les changements dans la mise en œuvre de la rétention des étrangers.

Pour plus d'information, consultez les brèves pour la publication du rapport sur le <u>Royaume-Uni</u>, <u>l'Irlande</u>, les <u>Pays-Bas</u> et <u>Malte</u> sur le site AIDA (en anglais).

Retour au sommaire